Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA06-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 20 OCTOBRE 2026

20261020_CA06 – Augmentation des loyers au 01/01/2027

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 20 octobre 2026 à 16 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Mesdames Delphine BOULESTEIX, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND, Annie SCHWAEDERLE et Laurence VIONNET, Administratrices

Messieurs Raphaël ALARCON, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Marie JAVELON, Jean-François LANDRON, Frédéric LIZOT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Véronique BOUTIN, Vice-Présidente, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Monsieur David CHANTEREAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BRUNEAU

Madane Nadine BURGAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOULESTEIX

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jean-Yves ESTOUP et Marcel GAUBERT, Administrateurs

Madame Julia SEBBAH, représentant Alliance Offices Habitat

Absente :

Madame Christiane CHEYPE, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Henry BRUNEAU, Président.

Accusé de réception en préfecture
087-278708516-20261020-20261020_CA06-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la délibération en date du 10 octobre 2024, par laquelle Limoges habitat s'est doté d'une politique globale en matière de loyer afin de répondre aux enjeux stratégiques et conjoncturels qu'il rencontre,

Considérant la ressource principale de Limoges habitat que sont les loyers, conditionnant directement la capacité d'investissement, l'exécution du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) et la conduite du renouvellement urbain engagé dans le cadre du NPNRU,

Considérant le contexte économique exigeant : après une hausse cumulée d'environ 30 % du coût des matériaux entre 2020 et 2023, les prix se sont stabilisés en 2025 avant une nouvelle accélération des coûts de production dans la construction (+2,1 % sur un an au premier trimestre 2026), conjuguée à la hausse des taux d'intérêt et des prélèvements,

Considérant la Réduction Loyer Solidarité (RLS), mise en place pour compenser la baisse d'APL décidée dans la loi de finances 2018, la RLS impactant significativement les recettes et les capacités d'investissement de l'office,

Vu les dispositions législatives, et en l'absence d'indication contraire dans le Projet de Loi Finances 2027,

Considérant la possibilité pour Limoges habitat d'appliquer une revalorisation de ses loyers pratiqués et perçus au taux de l'I.R.L. du 2ème trimestre 2026, soit 1.15 %,

Considérant l'historique des taux d'augmentation votés par le Conseil d'Administration de Limoges habitat,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère :

- Décide de revaloriser les loyers conventionnés au 1er janvier 2027 au taux de +1.15 %, représentant un gain d'environ 560 000 €. Aucune augmentation ne sera appliquée pour les logements ayant un DPE avec une étiquette F et G ;

- décide que les loyers non conventionnés, garages et jardins suivent le même taux d'augmentation : 1.15 %.

Madame DUVALET s'abstient.

Formalités de publicité effectuées
le 27 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Limoges, le 27 OCT. 2026
LE PRESIDENT
Henry BRUNEAU

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT